

AVIS DE RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS INTERNATIONAL & NATIONAL POUR L'EVALUATION FINALE DU HUMAN SECURITY

Pays : Tchad

Titre : Consultant International & national, spécialistes en évaluation de projet

Projet : Sécurité humaine : ‘‘Etablir la cohésion sociale entre les personnes déplacées et leurs Communautés d’accueil dans la région de Sila - Autoriser et Reconstruire les Communautés avec des Initiatives Multisectorielles dans le Post-Conflict Tchad pour un changement Durable’’)

Durée de la mission : 21 jours

Les Termes de Références (TDRs) complets sont à télécharger sur le site le <http://procurement-notices.undp.org/search.cfm>.

Les consultants intéressés sont invités à soumettre leurs offres (techniques & financières) de service par courriel en fichier séparé via l’adresse procurement.td@undp.org au plus tard le mercredi 29 novembre 2017 à 10 h h00, heure de N’Djamena, en indiquant la référence N° 044/TCD10/2017/11/IC. (Si cette référence n’est pas indiquée en **objet de votre mail**, votre offre ne peut être considérée).

Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit ou par email à l’adresse suivante: registry.td@undp.org. L’unité compétente répondra par écrit ou par e-mail, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires sans mentionner l’auteur de la question.

TERMES DE REFERENCE

I. HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le Tchad comme de nombreux autres Etats du Sahel n'échappe pas aux conséquences des aléas climatiques cycliques et fléaux récurrents qui frappent cette partie du monde. La sécheresse, les inondations, les épidémies, la flambée du prix des produits de première nécessité sont autant de défis qu'il doit relever dans un contexte structurel et conjoncturel assez difficile. Cette situation générale est exacerbée dans le Sila, région du nord-est du pays, par une insécurité quasi-permanente en raison de longues décennies de conflits armés dont les populations civiles ont dû payer le prix par la perte en vies humaines, en biens, et parfois, par l'abandon de leurs terres d'attache au profit d'autres endroits offrant plus de sécurité et des conditions d'existence plus supportables. Dans cet engrenage, la compétition pour les moyens d'existence et de survie a profondément altéré le tissu de la cohésion sociale et a favorisé l'éclosion des conflits intercommunautaires dans cette région.

En vue d'accompagner les autorités nationales et locales dans le processus de quête d'une vie communautaire plus apaisée dans le Sila, et plus particulièrement dans les zones de retour, et leur permettre de réagir plus efficacement à la survenance de ces aléas climatiques, les agences des Nations Unies (UNICEF, UNFPA et UNDP) et leurs partenaires ont renforcé la cohérence et la synergie de leurs interventions à travers le projet sécurité humaine, 'Etablir la cohésion sociale entre les personnes déplacées et leurs Communautés d'accueil dans la région de Sila - Autoriser et Reconstruire les Communautés avec des Initiatives Multisectorielles dans le Post-Conflit Tchad pour un changement Durable'.

Le projet de renforcement de la sécurité humaine qui est donc une initiative inter agences avec une grande implication et appropriation des autorités locales, a pour objectif global de contribuer à la sécurité humaine des populations affectées par le conflit dont la survie, la vie et la dignité sont menacées, en leur fournissant leur 'protection' et 'l'habilité' à diminuer les risques qui menacent leur sécurité, l'eau, la nourriture, la santé, les droits de l'homme et le bien-être, et à renforcer la cohésion sociale des personnes déplacées, des communautés d'accueil et de leur capacité.

Plus spécifiquement, l'objectif du projet est de reconstruire la communauté et d'établir la capacité avec la disposition économique, de la nourriture, de l'eau, de l'éducation et de la santé pour prévenir et répondre aux conflits internes avec les différentes communautés ayant des partenariats et pour prévenir et répondre aux violations des droits de l'Homme à travers des services médicaux, sociaux, et juridiques coordonnés. Le projet met l'accent sur les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil, particulièrement les femmes souffrant de la violence continue et grave, et fournit des services constants dans les secteurs – affectés par le conflit, aussi bien que les autorités locales/traditionnelles et les communautés, avec la participation des réseaux civils de la société. La population visée est les communautés d'accueil et les personnes déplacées internes (PID) estimée à 8.000 habitants en 2007 qui pourrait atteindre actuellement 80.000 habitants.

Pour avoir plus d'impact sur la vie de ces populations, toutes les interventions des trois agences se sont focalisées sur les mêmes cibles et dans les mêmes localités.

Il est attendu de la mise en œuvre du projet les résultats spécifiques suivants par objectifs¹ :

Objectif 1 du projet : Renforcer l'accès aux vies durables, à l'eau potable, la nourriture, la santé et l'éducation, et présenter les moyens de l'intégration sociale des communautés locales avec les approches de base et hiérarchisée (Réalisé par UNICEF, PNUD et UNFPA)

Résultat 1 : les priorités locales et la capacité de la société civile et des autorités locales pour l'accès aux équipements de l'eau et de service social par l'intégration et l'autonomisation dans les communautés locales sont renforcées (UNICEF)

Résultat 2 : Les organisations de bases composées des PID², des communautés d'accueil et des autorités locales sont autorisées à faciliter l'intégration sociale et la production de légume et animale délicate pendant les saisons sèches (PNUD)

Résultat 3 : Le niveau du revenu et le bien-être social des populations sont améliorés à travers la production de services, d'activités d'éducation et sanitaire fournis par les "centres de mieux vivre" (PNUD & UNFPA)

Objectif 2 du projet : Réduire le niveau de la pauvreté et assurer l'emploi à travers les soutiens des besoins, des formations du travail et de l'éducation de base, et augmenter la propriété locale et l'habilité de la communauté (réalisé par UNICEF & PNUD)

Résultat 1 : Les capacités des personnes vulnérables affectées par le désastre naturel sont renforcées pour faire face aux besoins de base à travers les "centres de mieux vivre" (UNICEF)

Résultat 2 : La compétence professionnelle des communautés est améliorée dans la transformation des produits alimentaires, le marketing, la fabrication et la couture par les "centres de mieux vivre" (PNUD)

Objectif 3 du projet : Protéger les droits de l'Homme des personnes les plus vulnérables par la propriété locale et l'habilité accrues avec le renforcement de la règle de la loi, de l'appui social, et du développement de capacité (Réalisé par l'UNFPA)

Résultat 1 : L'accès aux services juridiques offerts par les institutions publiques et juridiques et le soutien des ONG pour l'enquête des violations des droits de l'Homme sont renforcés (UNFPA)

Résultat 2 : Les femmes et la jeunesse sont protégées par une prise de conscience publique et l'établissement de la loi (UNFPA)

Résultat 3 : la capacité sociale et économique des survivants de la violence basée sur le genre est renforcée (UNFPA)

Après la mise en œuvre du projet avec différentes approches selon les agences, il s'avère primordial de procéder à une évaluation externe finale en vue de mesurer les résultats atteints à travers les différentes activités, de capitaliser les acquis engrangés, et de partager les bonnes pratiques et les leçons apprises à travers cette intervention inter-agences.

¹ La responsabilité de chaque agence dans l'atteinte des objectifs et des résultats est précisée à travers les parenthèses

² Personnes déplacées internes

IL s'agit d'évaluer le projet en tenant compte des différentes composantes mises en œuvre par l'UNICEF, l'UNFPA et le PNUD, et dont chaque agence est entièrement responsable dans la gestion de ses activités sur les plans financiers et technique. Le PNUD en plus de la gestion de sa composante assure la coordination du rapportage auprès du bailleur. Initialement prévue pour la période 2014-2015, la mise en œuvre du projet a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017 avec un coût total de 2 998 675 \$ US réparti comme suit : UNICEF = 1 091 400 \$ US ; PNUD = 1 564 875 \$ US ; UNFPA = 342 400 \$ US

II. OBJET DE L'EVALUATION

Conformément à la politique du PNUD, l'évaluation des résultats atteints dans l'exécution du projet est obligatoire afin d'en apprécier les progrès.

Cette évaluation permettra d'une part d'examiner le niveau de résultats atteints et d'autre part de faire ressortir les meilleures pratiques et les leçons apprises devant contribuer à renforcer l'approche sécurité humaine ; ce qui permettra de mieux répondre à la problématique de la sécurité humaine dans le cadre de la conception d'un autre projet de même nature

III. PORTEE DE L'EVALUATION ET OBJECTIFS

- IV. La présente évaluation finale du projet couvre l'ensemble du projet, sur la période de mise en œuvre, 2014-2017, dont les composantes ont été mises en œuvre par le PNUD, l'UNFPA, UNICEF.

L'évaluation finale a pour objectif d'apprécier le niveau de réponse à la sécurité humaine des populations des zones ciblées par le projet et mis en œuvre par les agences (UNICEF, UNFPA, PNUD).

L'évaluation tiendra compte des activités déjà réalisées par les trois agences et celles en cours, mises en œuvre par le PNUD. L'évaluation doit avoir une portée large, c'est-à-dire au-delà des résultats atteints, et analyser le partenariat mis en place avec certaines ONG dans l'exécution des activités et les effets de ce partenariat dans l'atteinte des résultats. L'évaluation des résultats devra prendre en compte une analyse de l'efficacité, l'efficacité, la durabilité, pertinence, impact (ou résultats)

V. QUESTIONS DE L'EVALUATION

L'évaluation se focalisera principalement sur les critères d'évaluation relatifs à la pertinence, l'efficacité, l'efficacité, l'impact et la durabilité.

1. Analyse de la pertinence du projet

- Examiner la cohérence et la pertinence de la conception du projet, la pertinence de la collaboration entre les agences, la pertinence des partenariats avec les ONG ainsi que de l'approche utilisée par rapport aux divers problèmes identifiés, aux besoins exprimés et les actions proposées pour répondre à la problématique de la sécurité humaine dans les zones cibles du projet.

2. Analyse de l'efficacité du projet

- Analyser les modalités de gestion globales et au niveau de chaque agence (UNICEF, UNFPA, PNUD) ;
- Analyser les modalités de mise en œuvre des approches communautaires
- Analyser la qualité de gestion du programme par chaque agence ainsi que l'ensemble du projet ;
- Mettre en évidence les actions/activités mises en œuvre dans le cadre du projet pour atteindre les résultats escomptés ;
- Analyser les progrès accomplis dans l'atteinte des résultats de chaque agence en lien avec les objectifs globaux en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
- Passer en revue l'efficacité des mécanismes de coordination mis en place entre les agences pour s'assurer de l'atteinte des résultats.
- Quelle a été l'approche genre du projet et celle-ci a-t-elle été efficace ?

3. Analyse de l'efficience du projet

- Analyser la synergie développée entre les agences d'une part et entre les agences avec les autres partenaires susceptibles d'apporter plus d'efficience dans la mise en œuvre d'autre part ;
- Faire une analyse de la relation coût-efficacité-bénéfice en évaluant la relation entre les différentes activités menées, les ressources mises à contribution et les résultats ;
- Evaluer les outils et les ressources utilisés, la qualité de la gestion, les actions menées par les agences ainsi que la capacité de gestion et d'adaptation des partenaires de mise en œuvre.

4. Analyse des effets/Impact du projet

L'évaluation devra aussi répondre aux préoccupations suivantes :

- Les résultats obtenus par le projet au niveau produit ont-ils permis d'atteindre les effets escomptés ? et quels progrès ont été réalisés au niveau des effets ?
- En quoi les résultats du projet ont-ils contribué à améliorer la sécurité humaine des domaines identifiés dans le projet ?
- En quoi les résultats du projet, en termes de renforcement des capacités des acteurs régionaux, ont-ils contribué à l'appropriation et la maîtrise de la sécurité humaine ?
- En quoi la contribution du projet a-t-elle amélioré le niveau de vie des personnes déplacées et retournées ? Le projet a-t-il contribué à préserver la dignité de ces personnes dans ses domaines d'intervention ?
- Le projet a-t-il contribué à réduire la vulnérabilité des populations cibles et à renforcer leurs capacités de réponses ?
- Quels sont les autres effets engendrés par l'appui du projet ?
- Quels ont été les résultats et effets spécifiques atteints pour les femmes et les hommes ?

5. Analyse de la durabilité du projet

- Examiner les mécanismes et outils mis en place ainsi que les actions entreprises pour assurer l'appropriation des acquis du projet par les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les bénéficiaires ;
- Examiner les actions entreprises pour la pérennisation des interventions : les effets bénéfiques du projet vont-ils persister après la cessation des apports extérieurs et en particulier des apports du projet ? Dans quelle mesure les effets induits peuvent-ils perdurer ? Et sous quelle forme ?
- Le projet a-t-il assuré un transfert de compétence auprès d'acteurs institutionnels ou locaux en vue d'assurer la durabilité des actions ?
- Quels sont les principaux facteurs de risque qui pourraient nuire à la pérennité des effets induits ?

6. Leçons apprises et recommandations

Tirant enseignement des leçons apprises de la mise en œuvre du projet, les consultants devront formuler des recommandations à différents niveaux **pouvant permettre la pérennisation des acquis et une meilleure programmation multisectorielle basée sur la sécurité humaine** :

- 1) Niveau micro (programme/agences)
- 2) Niveaux méso et macro (c.-à-d. au-delà du programme avec un regard vers les politiques)
 - Comment peut-on institutionnaliser la sécurité humaine ?
 - Comment les politiques de sécurité humaine peuvent-elles être conçues ou améliorées ?
- 3) Au sens général
 - Comment peut-on mieux promouvoir l'importance de la sécurité humaine ?

VI. METHODOLOGIE

L'évaluation sera menée de manière participative en impliquant les agences (UNICEF, UNFPA et PNUD) et les parties prenantes (bénéficiaires, les autorités locales et les partenaires de mise en œuvre du projet).

L'équipe de consultants sera responsable d'établir la méthodologie d'évaluation et les outils nécessaires à la collecte des informations qui seront présentées sous forme de note méthodologique soumise au commanditaire pour appréciation et validation. La collecte d'informations concernera aussi bien des données qualitatives que quantitatives. Les évaluateurs seront aussi en charge de définir les méthodes de collecte et d'analyse adéquates des données pour présenter au mieux les résultats attendus de la mission. A titre indicatif, les informations pourront être collectées sur la base des méthodes suivantes :

- Analyse documentaire : consultation de documents importants (Prodoc³, PTA⁴, PTO⁵, rapports de missions, budgets, rapports d'activités annuels et trimestriels, etc.) ;
- Rencontres et entretiens avec les parties prenantes (UNICEF, UNFPA, PNUD, partenaires de mise œuvre, gouvernement au niveau central et les autorités locales, services déconcentrés, bénéficiaires, etc.) ;
- Les visites de terrain ;
- Entretiens individuels ou de groupe ;
- Exploitation et analyse des informations collectées en vue de la production du rapport.

VII. PRINCIPAUX PRODUITS D'ÉVALUATION

L'équipe d'évaluation produira les rapports suivants en Français :

Rapport de démarrage/rapport initial. Il est attendu cinq (05) jours après le début de la mission un rapport de démarrage/rapport initial détaillant la compréhension des évaluateurs par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. avec un plan détaillé du déroulement de la mission, y compris les outils de collectes et la méthode d'analyse des données et un calendrier pour délivrer les résultats de la mission.

Une Présentation PowerPoint en français résumant les principaux constats et recommandations basés sur le rapport pour la réunion avec les agences (UNICEF, UNFPA et PNUD) ;

Version provisoire du rapport : une version préliminaire du rapport final sera transmise aux agences (UNICEF, UNFPA et PNUD) ; pour observations et commentaires

Rapport final d'évaluation : une version finale du rapport intégrant les observations et les commentaires sera transmise avec notamment un résumé succinct en Français

Format du rapport final :

Le rapport de mission abordera les points énumérés dans les termes de référence et présentés selon une structure qui met en exergue, sans être limité, les éléments indiqués pour la rédaction du rapport final (**voir Annexe 1**)

VIII. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES

L'équipe d'évaluation sera composée de deux consultants dont (01) international et un (01) national.

Le consultant international jouera le rôle de chef de mission. Il assurera la qualité de l'évaluation pour délivrer dans le temps imparti tous les produits attendus. Les détails des tâches qui incombent les consultants sont définis dans **l'annexe n° 2**.

³ Document du projet

⁴ Plan de travail annuel

⁵ Plan de travail opérationnel

IX. ETHIQUE D'EVALUATION

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation⁶ et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies⁷

X. MODALITES D'EXECUTION

Les rôles et responsabilités des parties prenantes dans les processus d'évaluation sont répartis comme suit :

a) Commanditaires de l'évaluation :

Ce sont le bureau pays du PNUD et les membres du consortium (UNICEF ET UNFPA) pour : 1) apporter un appui aux Evaluateurs ; 2) répondre à l'évaluation en utilisant les constats de manière appropriée ; 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires ; 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l'évaluation; 5) recommander l'acceptation du rapport final du Groupe de référence

b) Équipe d'évaluation : Les consultants pour effectuer l'évaluation réelle, soumettre l'approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.

c) Co-gestionnaires de l'évaluation : l'Unité Gouvernance et les gestionnaires de ces projets : 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; 2) fournir un appui à l'équipe d'évaluation ; 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative, les informations et données requises; 4) Analyser le document d'approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s'assurer que la version finale répond aux standards de qualité.

Coût

Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (frais de voyage, per-diem, jours de travail, etc.)

Désignations	Taux	Nombre/qté	Montant
Honoraires			
Perdiem s'il y a (suivant le chronogramme)			
Frais de déplacement en ville et s'il y a les frais de transport sur les sites (les consultants ne sont pas autorisés à bord des véhicules du PNUD)			
Frais de communication			
Autre frais s'il y a (à préciser)			

⁶ <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

⁷ <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

XI. Annexes

Annexe 1 : Modèle de rapport d'évaluation

1) Titre et pages de démarrage

- Nom de l'évaluation ;
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport ;
- Pays de l'intervention d'évaluation ;
- Nom des consultants ;
- Nom de l'organisation initiant l'évaluation ;
- Remerciements.

2) Table des matières

- Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages ;

3) Liste des acronymes et abréviations

4) Résumé analytique (une section indépendante de 3 pages y compris les principales conclusions et recommandations) ;

5) Introduction

6) Description de l'intervention

7) Etendue de l'évaluation et objectifs

8) Approche et méthodes d'évaluation

9) Analyse des données

10) Déductions et conclusions

- Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d'évaluation) ;

11) Recommandations ;

- Recommandations globales (y compris les recommandations produites pour répondre aux questions principales d'évaluation) ;
- Enseignements tirés ;

Annexes du rapport

- TDR de l'évaluation ;
- Matrice de conception d'évaluation ;
- Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités ;
- Liste des documents d'aide révisés ;
 - Cadre des résultats du projet

Annexe 2 : Qualifications et tâches des consultants

1. Consultant International, Chef d'équipe

Formation :

- Être titulaire, au minimum, d'un diplôme d'études supérieures (Bac+5) ou équivalent en économie, Planification du développement, l'économie du développement, Développement rural/local, agronomie, l'adaptation et résilience, sociologie ou dans une discipline connexe des sciences sociales ;

Expérience :

- (10) ans en évaluation des programmes et projets axés sur les résultats (Approche Gestion Axée sur les Résultats/GAR). Des solides références dans l'évaluation des projets similaires seraient un atout.
- Une expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre et/ou l'évaluation de projets/programmes de développement et plus spécifiquement sur la sécurité humaine serait un atout ;
- Une expérience en matière d'évaluation projet de lutte contre la violence basée sur le genre, d'eau potable et l'assainissement serait un atout ;
- Une expérience dans les approches à base communautaire
- Une expérience comme Chef d'équipe ou Chef de mission ;
- Expérience de travail dans les pays d'Afrique subsaharienne ;
- Une bonne connaissance du Tchad serait un atout
- Familiarité avec le Système des Nations Unies
- Une expérience concluante dans l'évaluation d'au moins cinq (05) projets de développement.
-

Langues :

Une maîtrise parfaite de la langue française, aussi bien à l'écrit qu'orale, est indispensable.
La connaissance de l'Anglais serait un atout.

2. Consultant National

Formation:

- Être titulaire, au minimum, d'un diplôme de maîtrise (Bac+4) en économie, planification du développement, l'économie du développement, agronomie, administration ou dans une discipline connexe des sciences sociales ;

Expérience :

- Sept (07) ans d'expérience professionnelle dont au moins trois (03) dans la consolidation de la paix, la cohabitation pacifique, le développement, dans les domaines de lutte contre la violence basée sur le genre, l'eau potable et l'assainissement ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans l'évaluation de projet

- Une connaissance avérée des politiques de développement au Tchad ;

Langues :

Une maîtrise parfaite de la langue française, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, est indispensable ;
La connaissance de l'Arabe tchadien est utile pour une interaction aisée avec les interlocuteurs de la mission.

3. Tâches de l'équipe d'évaluation

- Collecter la documentation ;
- Exploiter les différents rapports des agences ;
- Procéder à une analyse de la documentation suivant les critères clés d'évaluation (la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact) ;
- Appuyer le consultant international (chef de mission) dans les prises de contacts et la rédaction d'étape ainsi que la prise des notes et l'intégration des commentaires dans le rapport définitif.

4. Tâches spécifiques du chef de mission

En plus des tâches générales dévolues à l'équipe, le chef de mission aura la responsabilité de :

- Assurer la gestion et la coordination des travaux de l'équipe de consultation ;
- Faciliter et animer les consultations avec les parties prenantes ;
- Contribuer et coordonner en fournissant les inputs pour la rédaction des rapports par l'équipe ;
- Animer les sessions de restitution et
Assurer que les produits attendus rapport initial, rapport provisoire et présentation PPoint, rapport final) sont finalisés et soumis dans les délais définis.

Annexe 3 : Grille d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur la base de la grille d'évaluation technique suivante :

Critères	Note maximum	Consultants				
		1	2	3	4	5
Consultant international, Chef d'équipe						
Approche méthodologique, plan de travail et chronogramme (50 points)						
La méthodologie développée et les modalités de mise en œuvre sont clairement énoncées et conformes aux orientations définies dans les TDR	20					
Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission	10					
Les produits à livrer aux différentes étapes du processus sont compris et spécifiés	10					
L'échéancier de réalisation des activités de la mission est réaliste	10					
Qualifications et expérience du Consultant (50 points)						

Diplôme d'études supérieures (Bac+5) ou équivalent en économie, Planification du développement, l'économie du développement, Développement rural/local, agronomie, l'adaptation et résilience, sociologie ou dans une discipline connexe des sciences sociales	10					
Expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre et/ou l'évaluation de projets/programmes de développement et plus spécifiquement sur la sécurité humaine serait un atout	20					
Une expérience comme Chef d'équipe ou Chef de mission	5					
Expérience de travail dans les pays d'Afrique subsaharienne	10					
Familiarité avec le Système des Nations Unies	05					
TOTAL	100					
Critères		Consultants				
		1	2	3	4	5
Consultant national						
Approche méthodologique, plan de travail et chronogramme (50 points)						
La méthodologie développée et les modalités de mise en œuvre sont clairement énoncées et conformes aux orientations des TDR	20					
Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission	10					
Les produits à livrer aux différentes étapes du processus sont correctement décrits compris et spécifiés	10					
L'échéancier de réalisation des activités de la mission est réaliste et réalisable	10					
Qualifications et expérience du Consultant (50 points)						
Diplôme de maîtrise (Bac+4) en économie, Planification du développement, l'économie du développement, agronomie, administration ou dans une discipline connexe des sciences sociales ;	10					
Sept (07) ans d'expérience professionnelle dont au moins trois (03) dans la consolidation de la paix, la cohabitation pacifique, le développement, dans les domaines de lutte contre la violence basée sur le genre, l'eau potable et l'assainissement	10					
Une connaissance avérée des politiques de développement au Tchad	10					

Au moins 5 ans d'expérience dans l'évaluation de projet	20					
TOTAL	100					

Annexe 4 : Document à consulter

- Prodoc (avec RRF)
- Rapports de tenue des comités de pilotages
- Rapports conjoints de mission
- Rapports de formation
- Rapports conjoints annuels
- Rapports annuels d'activités de chaque agence
- Rapports financiers de chaque agence